

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE REPAIX
SÉANCE DU 06 DÉCEMBRE 2024

Le vendredi 06 décembre 2024 à vingt heure trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel MARCEL, Maire, pour la séance à laquelle ils ont été convoqués par le Maire individuellement et par écrit le 28 novembre 2024 et affichage.

Afférent au Conseil Municipal : 7

Étaient présents : 5

Monsieur : Michel MARCEL

Mesdames : Thérèse CLAUDE, Yvette ACHTERFELD, Nadège RENARD et

Anne-France VERDENAL

Procuration : 1

Manuela RECEVEUR donne procuration à Thérèse CLAUDE

Absent excusé : 1

Frédéric DASTILLUNG

Le Quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut donc délibérer.

Secrétaire de séance : Nadège RENARD

OBJET DE LA DÉLIBÉRATION N°02/06122024

Demande d'autorisation de défrichement

Dans le cadre du projet de l'installation d'une STEP pour la mise en conformité de l'assainissement collectif, Il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation de défrichement sur les parcelles D 80 et D 81 sur une surface totale de 4 700 m².

La demande d'autorisation de défrichement sera transmise au service compétent de la DDT de Meurthe-et-Moselle - Service Forêt -Place des Ducs de Bar- CO 60025 - 54035 NANCY CEDEX pour instruction conformément aux dispositions légales.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve la demande d'autorisation de défrichement des parcelles D 80 et D 81 cadastrées lieu-dit « Au dessus du chemin de Blâmont » sur une surface totale de 4 700 m²
- Des mesures compensatoires seront mises en œuvre si exigé par la réglementation en vigueur.
- Autorise Monsieur le Maire à signer la demande d'autorisation de défrichement et à signer tous documents nécessaires pour la réalisation de cette démarche.

Fait à Repaix, les jours, mois et an susdits,

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Michel MARCEL

